

# **La Bourse d'Études Secondaires** **AGRI PREVOYANCE de vos enfants** *Mode d'emploi*

## **Vous pouvez solliciter cette aide :**

- Si vous êtes actif ou assimilé cotisant à **AGRI PRÉVOYANCE**, y compris en cas de chômage

Si vous êtes retraité de **AGRI PRÉVOYANCE** (couverts par une garantie individuelle)

- Et si vous avez des revenus mensuels inférieurs à **1 965 euros** majorés de 50 % par personne(s) supplémentaire(s) vivant quotidiennement au foyer

## **Pour quels enfants ?**

- Vos enfants qui suivent des études secondaires (dans le second cycle).

## **Pour quelles études ?**

- **Classes de 2nde, 1ère et Terminale.**
- **CAP** suivis après une classe de 3ème, 2nde, 1ère et **Terminale**.
- Les études peuvent être suivies aussi bien dans un établissement public que privé reconnu par l'État.
- **AGRI PRÉVOYANCE** n'intervient pas pour les cycles suivants : maternelle, primaire, 6ème, 5ème, 4ème et 3ème.

## **Quand demander votre dossier ? Quand le déposer ?**

- Vous pouvez demander ou télécharger votre dossier ([www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)).  
Vous avez jusqu'à la fin de l'année scolaire considérée pour le constituer et l'adresser au Département Laboratoire Innovation sociale **AGRICA** Prévoyance.

## **Quel est le délai pour obtenir la bourse ?**

- Le traitement des dossiers débutera le 01/01/2024
- Environ 6 semaines, à partir du dépôt de **votre dossier complet**, sauf cas particulier ou dossier incomplet.

## **Comment est calculée la bourse ?**

C'est la Commission des fonds sociaux, composée de vos représentants salariés et employeurs, qui fixe le montant

Sont pris en considération :

- vos ressources familiales
- votre situation familiale
- les conditions des études (internat, demi-pension, logement, transport, etc.)
- les frais réels (voir au verso liste des dépenses)
- le bénéfice éventuel d'une bourse d'État ou régionale, d'une aide MSA ou autre.

## **Comment est-elle versée ?**

Directement sur votre compte bancaire ou postal, par virement.

Il n'y a pas de paiement direct à l'Établissement scolaire, ni à votre enfant.

## **La bourse est-elle systématiquement reconduite l'année suivante ?**

Non, il faut établir un nouveau dossier à demander au Département Laboratoire Innovation sociale AGRICA Prévoyance.

## **La bourse est-elle cumulable avec une bourse d'État?**

Oui. Cependant, pour l'estimation des frais réellement à charge et le calcul de la bourse **AGRI PRÉVOYANCE**, la Commission des fonds sociaux prend en compte le montant d'une bourse d'État ou de toute autre aide obtenue.

**Pour tout contact :**



**E-mail : [actionsocialeprevoyance@groupagric.com](mailto:actionsocialeprevoyance@groupagric.com)**

**ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé, voire classement sans suite**

**AGRIPRÉVOYANCE**-Institution de prévoyance régie par le Code Rural.  
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris cedex 08  
Tél. 01 71 21 00 00 - fax : 01 71 21 00 01 - [www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)  
Membre du GIE Agrica GESTION - RCS Paris n° 493 373 682

## IMPORTANT

<b>PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'AIDE AUX ÉTUDES</b>	<b>LISTE DES DÉPENSES ET RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOCOPIES DES JUSTIFICATIFS</b>
<ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Photocopie de votre dernier avis d'imposition (ou de non-imposition)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Photocopie de votre dernier bulletin de salaire, des notifications de chômage, de maladie, d'invalidité, la déclaration pré remplie sur laquelle figure vos revenus (retraite, IJ, invalidité...)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire au nom des <b>parents</b> aux normes SEPA</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Certificat de scolarité</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Photocopie de la notification des prestations familiales</li></ul>	<p><b><u>Dépenses et frais :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Reçu du paiement des frais d'inscription (internat, établissement privé...)</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Facture des frais pédagogiques (livres, matériel, tenues spécifiques liées aux études, frais de cantine, transport)</li></ul> <p><b><u>Aides obtenues :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Notification d'attribution des bourses d'État et autres aides</li></ul>

**ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé, voire classement sans suite**

**Toutes dépenses déclarées et non justifiées ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide**